



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 5 octobre 2017 à 18h00

A Grand Lac

Présents :

AIX-LES-BAINS

Dominique DORD

Pouvoir de Corinne CASANOVA
Départ avant la 1^{ère} délibération
Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS

AIX-LES-BAINS

Renaud BERETTI

AIX-LES-BAINS

Michel FRUGIER

LA BIOLLE

Blandine BELLANCA

BRISON SAINT INNOCENT

Jean-Claude CROZE

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

Nicole FALCETTA

CHINDRIEUX

Marie-Claire BARBIER

Pouvoir d'Olivier ROGNARD

ENTRELACS

Bernard MARIN

GRESY-SUR-AIX

Robert CLERC

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

MERY

Eudes BOUVIER

LE MONTCEL

Jean-Christophe EICHENLAUB

MOTZ

Olivier BERTHET

ONTEX

Jacques CURTILLET

PUGNY-CHATENOD

Jean-Guy MASSONNAT

SAINT OFFENGE

Bernard GELLOZ

SAINT PIERRE DE CURTILLE

Sylvie L'HEVEDER

SAINT OURS

Christian REBELLE

SERRIERES EN CHAUTAGNE

Denise DE MARCH

TRESSERVE

Jean-Claude LOISEAU

TREVIGNIN

Gérard GONTHIER

VIONS

Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET Pouvoir de Glaude SAVIGNAC

VIVIERS-DU-LAC

Robert AGUETTAZ

Pouvoir de Jean-Marc DRIVET

VOGLANS

Yves MERCIER

Absents excusés :

ENTRELACS

Claude GIROUD

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Nicolas JACQUIER

CONJUX

Claude SAVIGNAC

Autres présents non votants :

Yves GRANGE

ENTRELACS

Jean-François BRAISSAND

ENTRELACS

Françoise CARON

LE BOURGET DU LAC

Danièle BEAUX-SPEYSER

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Frédéric GIMOND

Directeur Général des Services

Laurent LAVAISIERE

Directeur général adjoint

Christophe PIRAT

Directeur des services à la population

Christophe TOUZEAU

Directeur Pôle Eau

Quentin CLERC

Responsable service Tourisme

Martine REVOL

Directrice de cabinet

Estelle COSTA de BEAUREGARD

Responsable juridique/assemblées

Eline QUAY-THEVENON

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 septembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 57 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 8 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (22 présents et 27 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2017

Exécutoire le : **10 OCT. 2017**

Affichée le : **10 OCT. 2017**

Visée le : **10 OCT. 2017**

MARCHES PUBLICS

Marché n°2017-39

Travaux de réhabilitation de la déchèterie d'Entrelacs Attribution

Monsieur le Président précise qu'en 2015, la CALB a engagé un programme de réhabilitation des 3 déchèteries du territoire (Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et Le Bourget du Lac) pour lesquelles les travaux engagés en 2016 se sont achevés au printemps 2017.

Suite à la fusion de la CALB avec les communautés de Communes de la Chautagne et de l'Albanais, en janvier 2017, Grand Lac a souhaité uniformiser les modes de gestion et le fonctionnement des déchèteries et notamment le contrôle d'accès des sites.

Pour la déchèterie d'Entrelacs, ce dernier équipement nécessite la reconfiguration, la mise aux normes et l'extension de cet outil pour répondre aux nouvelles attentes des utilisateurs.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au bureau d'études Cabinet MERLIN. La consultation a été menée selon une procédure adaptée.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la tenue de la Commission des procédures adaptées du 25 septembre 2017 concernant les travaux de réhabilitation de la déchèterie d'Entrelacs.

Le marché est alloti comme suit :

- Lot 1 : Terrassement, maçonnerie et VRD
- Lot 2 : Clôture, portails et Espaces Verts
- Lot 3 : Vidéosurveillance.

La date de remise des plis a été fixée au 11/09/2017.

Nombre d'offres reçues :

- | | |
|---|---|
| - Lot 1 : Terrassement, maçonnerie et VRD : | 3 |
| - Lot 2 : Clôture et portails : | 5 |
| - Lot 3 : Vidéosurveillance : | 3 |

S'agissant de l'attribution du marché :

Lot 1 :

Toutes les offres ont été jugées selon les critères suivants :

- 50 % prix
- 50 % valeur technique jugée sur le mémoire technique

Lots 2 et 3

Toutes les offres ont été jugées selon les critères suivants :

- 60 % prix
- 40% valeur technique jugée sur le mémoire technique

La Commission des procédures adaptées du 25 septembre 2017 propose de retenir :

Pour le lot 1 :

L'entreprise LOCATELLI, LES MARCHES, pour un montant de 224 692.80 € HT, 269 631.36 € TTC

Pour le lot 2 :

L'entreprise MILLET, 354 route des Chênes 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND pour un montant de 19 430.00 € HT, 23 316.00 € TTC

Pour le lot 3 :

L'entreprise SETELEN, 5 Bd Pierre Desgranges 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON. Pour un montant de 24 575.00 € HT, 29 490.00 € TTC

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 137.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées ainsi que toutes les pièces afférentes.

Aix-les-Bains, le 5 octobre 2017

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 22
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2017-39 - Travaux de réhabilitation de la déchetterie d'Entrelacs - Attribution

Date de transmission de l'acte : 10/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2017

Numéro de l'acte : d2065 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20171005-d2065-DE

Date de décision : 05/10/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
 - 1.1. Marchés publics
 - 1.1.1. Délibérations
 - 1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)